

## La discrimination est partout...

---

Guy Chandelon ■ Décembre 2018

Subies quotidiennement par celles et ceux qui en sont victimes. Dans la rue, en cherchant un logement, au travail... Les discriminations sont partout et constituent une réalité à combattre au quotidien. Par ailleurs, quel impact peuvent avoir les discriminations dans un domaine par rapport à d'autres ?

## Focus sur le logement

Chaque année, Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, ouvre davantage de dossiers pour des personnes qui n'arrivent pas à se loger à cause de leur situation financière. En 2017, Unia a ouvert 129 dossiers sur base du critère de la "fortune", soit 35% de plus que l'année précédente.

Dans certains cas, il s'agit d'une double discrimination. Par exemple, ne pas avoir accès à l'emploi parce qu'on est discriminé sur base de son origine peut avoir pour conséquence qu'on a des difficultés à avoir accès à un logement du fait qu'on ne pourra présenter les fiches de paye exigées par certains propriétaires (*critère de la fortune*). Mais il y a aussi des discriminations qui peuvent se reproduire dans différents domaines comme la couleur de peau, l'origine ou d'autres. Dans ce cas il n'y a pas nécessairement toujours de conséquence d'une situation sur une autre, mais une répétition des discriminations dans différents domaines.

Un exemple ? Une personne noire pourra se voir refuser un logement à cause de sa couleur de peau même si elle a un emploi et peut présenter une fiche de paye. Dans ce cas il n'y a pas de conséquence de la discrimination dans l'emploi sur le domaine du logement. Par contre, cette même personne aura aussi rencontré un problème à l'entrée d'une discothèque toujours à cause de sa couleur de peau. Unia relève également dans son dernier rapport la discrimination sur l'origine nationale ou ethnique dans le domaine du logement.

Un propriétaire peut vérifier le niveau des revenus d'un candidat locataire et le refuser s'ils ne sont manifestement pas assez élevés pour assurer le loyer du logement en question. Mais il lui est interdit de refuser, par principe, les personnes qui touchent des allocations. Or, pas moins de 35% des dossiers ouverts par Unia pour le critère "fortune" concernent des locataires qui ne trouvent pas de logement parce qu'ils reçoivent des allocations du CPAS. Les chômeurs (10% des dossiers) et les personnes handicapées (8,5% des dossiers) qui bénéficient d'allocations font également souvent face à des refus de propriétaires.

La première exigence lors de la location d'un logement : la garantie locative, peut se révéler être un élément très discriminant puisqu'il va indiquer d'emblée la source des revenus.

S'il est normal qu'un propriétaire s'assure que le locataire ait les moyens de payer le loyer, ses revenus ne doivent pas automatiquement ou exclusivement venir d'un salaire, voire, être garanti par un CDI.

Il est à noter que la réforme du bail d'habitation entrée en vigueur en Wallonie en septembre 2018 permet au propriétaire d'exiger que le locataire présente la preuve de paiement de ses trois derniers loyers. Cette garantie pour les propriétaires représente un obstacle pour les locataires les plus fragiles tels que des personnes qui étaient auparavant sans domicile fixe, une ex-prostituée, ...

Cependant, à ce sujet, un recours a été introduit à la Cour Constitutionnelle.

Le propriétaire a maintenant également le droit de demander une composition du ménage, auparavant il ne pouvait connaître que le nombre de personnes, ce qui ouvre encore plus la porte à certaines discriminations déjà présentes par ailleurs. Les familles monoparentales qui sont

majoritairement des femmes seules avec enfants, les couples homosexuels auront un risque plus élevé de se voir refuser un logement pour des motifs discriminatoires.

D'autres éléments comme avoir le mauvais nom de famille (celui qui a mauvaise réputation dans la région), celui dont un membre de la famille a commis un délit ou ne pas avoir le « bon aspect » extérieur, l'allure de certaines personnes peuvent également être des éléments qui peuvent se révéler très discriminants. Que dire si vous appartenez à la communauté des gens du voyage.

Il reste beaucoup à faire que ce soit dans le logement public ou privé pour que toute personne puisse avoir accès à un logement décent et que celui-ci ne soit pas attribué ou refusé pour de mauvaises raisons.

## L'enseignement

Notre enseignement fossilise les inégalités et construit de la discrimination. L'enseignement a en son sein des pratiques, des méthodes discriminatoires. Le défi de notre enseignement devrait être de faire réussir ceux qui ont le plus de difficultés.

Plusieurs questions sont à relever :

- Comment s'intéresser aux parents qui ne viennent pas dans l'école ? Pourquoi ne pas faire le choix de consacrer du temps à les rencontrer ?
- Pourquoi cette relégation dans l'enseignement spécialisé des enfants pauvres qui n'ont rien à y faire ?
- Pourquoi cette relégation vers les filières de l'enseignement technique et professionnel et ce regard négatif sur ces filières ?

Dans l'esprit de plusieurs familles, aussi bien des parents que des enfants, les études supérieures ne sont pas faites pour elles et elles vont coûter trop cher. Les études universitaires sont-elles réservées à la classe dominante ?

Quel que soit le milieu d'origine, l'étudiant doit pouvoir choisir les études qu'il veut faute de quoi l'enseignement permettra de maintenir les catégories sociales en place, il ne le remettra pas le système en question.

L'enseignement doit aussi permettre aux étudiants de se réaliser et pas uniquement dans le but de trouver un emploi.

## La vie privée

Les personnes qui ont la chance de ne pas avoir à faire à un service social auquel elles doivent demander de l'argent ont encore une vie privée. Dans le cas contraire, Les personnes sont soumises aux visites domiciliaires si elles perçoivent des allocations de chômage depuis l'instauration du statut de cohabitant. Si les personnes émergent au CPAS, elles y sont soumises systématiquement. Si elles relèvent de l'INAMI, un système de contrôle est aussi mis en place et

tout ceci pour au final percevoir des allocations fort basses. A cause de ce statut de cohabitant, toutes les allocations perçues sont en dessous du seuil de pauvreté. Le contrôle social est d'une intensité malsaine.

L'accès à certains services non publics qui octroient des colis alimentaires par exemple nécessite maintenant d'avoir le bon document, la vérification est partout.

## L'accès à la justice

La justice est l'endroit ultime pour faire appliquer la démocratie. La justice est relativement hermétique, elle a ses codes, son fonctionnement, sa communication. Cela rend son accès difficile pour les personnes les plus défavorisée. La réforme de la justice a pour conséquence d'en réduire encore l'accès. La justice de paix par exemple est moins accessible dans les bassins ruraux, les droits de greffe sont augmentés, une TVA à 21% est maintenant appliquée aux honoraires d'avocats. On retire ainsi du droit aux personnes moins favorisées.

L'aide juridique gratuite, l'avocat pro deo gratuit qui avait été supprimé a heureusement été réintroduit.

On est aussi face à une certaine forme de privatisation de la justice lorsque l'on permet aux distributeurs d'eau par exemple de placer d'initiative un limiteur de pression voire de couper l'approvisionnement pour défaut de paiement et ce sans passer par la justice de paix. Il en va de même pour les distributeurs d'électricité qui ont la possibilité de placer des compteurs à budget en Wallonie sans avoir recours aux services de la justice de paix. Pour certains types de vols, comme un vol de survie, l'accusé ne passe plus devant la justice, il devra payer une caution.

On pourrait multiplier les exemples qui montre qu'on s'attaque aux conséquences de la pauvreté mais pas aux causes, sous prétexte d'engorgement de la justice : réglementation de la mendicité, « amende » dans les transports en commun, etc.

La mendicité ne touche pas uniquement des marginaux, des sans-abris mais aussi des pensionnés, des personnes qui ont un logement, ...

On se rend compte qu'à travers différents champs, on discrimine encore et toujours les plus faibles.

## Perspectives & pistes de solutions

Le logement constitue un besoin essentiel des plus élémentaires pour mener une vie conforme à la dignité humaine. Le logement est la clé de voûte pour sortir de la précarité. Plusieurs pistes sont à envisager dans ce domaine : un encadrement des loyers plus strict qu'une grille indicative comme actuellement ; un investissement significatif dans le logement social ; sa rénovation et de nouvelles constructions ; la gestion des garanties locatives par un seul fonds public de telle sorte que les propriétaires ne connaîtraient pas l'origine de la source du revenu.

Notre enseignement devrait permettre à tout un chacun de faire les études qu'il souhaite. Ça devrait aussi être le cas pour une fille, un fils d'un milieu favorisé qui souhaite faire des études techniques ou professionnelles qui ne devraient par ailleurs plus être des filières de relégation. Les étudiants les plus en difficulté devraient être davantage aidés.

Pour ce qui est du respect de la vie privée, faire sauter le statut de cohabitant dans plusieurs réglementations et régler la question des droits dérivés permettraient de rendre de la dignité et des moyens corrects aux bénéficiaires.